Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092810-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Véronique PROVOST
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.10 SDEF - ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MANOIR

Dans le cadre de la réfection des trottoirs de la rue du Manoir, il convient au préalable de remplacer l'éclairage public actuel en supprimant les bornes et en installant des candélabres.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 20 850,00 € HT

Soit un total de 20 850,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 2 850,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 18 000,00 €

Soit un total de 18 000,00 €

Il vous sera proposé :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Suppression bornes basse et pose 3 Candélabres – Rue du Manoir + Reprise éclairage- Parking Maison de Santé.

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092810-DE

- d'accepter le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 18 000,00 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI